

**Arrêté fixant la liste des candidats admis
au Certificat d'Aptitude Professionnelle
aux Pratiques de l'Éducation Inclusive
CAPPEI session 2024**

Le Recteur de la région académique de La Réunion,

Recteur de l'académie de la Réunion,

Vu le décret n°2020-1634 du 21-12-2020 modifiant le décret n°2017-169 du 10-2-2017 relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée ;

Vu l'arrêté du 21-12-2021 modifiant l'arrêté du 10-2-2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive ;

Vu la circulaire ministérielle du 12-02-2021 ;

Vu le procès-verbal de délibération en date du 26-6-2024 ;

Arrête :

Article 1^{er} : Les candidats dont les noms suivent sont déclarés admis :

- BARCELO Margaux, PE - parcours SEGPA/EREA
- BOYER Isabelle, PLP - parcours ULIS/UE TFC
- DESFLACHES Marie-Chris, maître de l'enseignement privé ECR PE - parcours ULIS/UE TFC
- DIJOUX Jean René Expédit, PE - parcours ULIS/UE TFC
- HARDOUIN Catherine Yvette Jeanne, PE - parcours ULIS/UE TFC
- HENRY Pauline Marie Ivy, PE - parcours ULIS/UE TFC
- JOULIN Barbara, PE - parcours ULIS/UE TFC
- LAFFETA Sophie Evelyne Hélène, PE - parcours ULIS/UE TFC
- LAURET Annie-Pierre, PE - parcours ULIS/UE TFC
- MARIN-NAVARRO Emmanuelle, PE - parcours ULIS/UE TFM
- MARONI Aurélie, PE - parcours SEGPA/EREA
- MOREAU Cyrielle, PE – parcours ULIS/UE TFC
- MORIN Emma, PE - parcours ULIS/UE TFC
- TURPIN Alexandre, PE - parcours SEGPA/EREA
- VATEL Marie-Gladys, PE - parcours SEGPA/EREA

Article 2 : Monsieur le secrétaire général de la région académique de La Réunion, secrétaire général de l'académie de La Réunion est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 28 Juin 2024,

Pour le Recteur de région académique,
Recteur d'académie et par délégation,
La Cheffe de la Division des Examens
et Concours
SIGNÉ

Abla ZENATI